

Règlement jeu-concours « Tentez de gagner un séjour à l'île Maurice avec Beachcomber & Doolittle » sur <http://www.doolittle.fr> du 29/03/2017 à partir de 12h au 12/04/2017 jusqu'à 12h.

#### Article 1 : L'organisateur

La société Charlotte Sometimes SARL (la Société Organisatrice), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 517 559 787 et dont le siège social est sis 7-9 rue de la Croix Faubin 75011 PARIS (France), organise le jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Tentez de gagner un séjour à l'île Maurice avec Beachcomber & Doolittle » sur <http://www.doolittle.fr>.

#### Article 2 : Objectif du jeu-concours

Ce jeu-concours permet de gagner 1 séjour valable 1 an à compter de la date d'émission (hors vacances de Noël et selon disponibilités) incluant pour 2 adultes et 2 enfants (de moins de 17 ans) 5 nuits en demi-pension au Trou aux Biches Beachcomber Golf Resort & Spa.

#### Article 3 : Durée du jeu-concours

Ce jeu-concours aura lieu du 29/03/2017 à partir de 12h jusqu'au 12/04/2017 à 12h.

#### Article 4 : La participation

La participation à ce jeu-concours est ouverte à toute personne physique résidant en France métropolitaine. La participation à ce jeu-concours est gratuite. Un seul lot par foyer peut être remporté.

En participant au jeu-concours « Tentez de gagner un séjour à l'île Maurice avec Beachcomber & Doolittle » sur <http://www.doolittle.fr>, les participants reconnaissent accepter son règlement. Les employés de Charlotte Sometimes SARL et toute personne ayant collaboré à l'organisation de ce jeu-concours, ne sont pas autorisés à participer à ce jeu-concours.

#### DONNEES A CARACTÈRE PERSONNEL

En vertu de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Libertés" telle que modifiée en dernier lieu par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, la collecte et le traitement des données à caractère personnel concernant tout Participant par la Société Organisatrice s'effectuent conformément aux stipulations de la Politique de Confidentialité accessible via ou sur [www.facebook.com/doolittlemagazine](http://www.facebook.com/doolittlemagazine). La collecte de ces données a pour finalité première d'assurer le bon fonctionnement du jeu-concours et, particulièrement, de contacter les Gagnants et de leur remettre leur lot et d'en faire connaître la liste, le cas échéant.

#### Article 5 : Modalités de participation et déroulement du jeu-concours

Le jeu-concours « Tentez de gagner un séjour à l'île Maurice avec Beachcomber & Doolittle » aura lieu du 29/03/2017 à partir de 12h jusqu'au 12/04/2017 à 12h.

Pour les participants : Pour participer à ce jeu-concours, il suffit de se connecter à partir du 29/03/2017 à 12h lorsque la publication du jeu-concours sera mise en ligne et jusqu'au 12/04/2017 avant 12h sur la page Facebook de Doolittle (Doolittle Magazine).

1ère étape : se rendre sur la page Facebook de Doolittle (Doolittle Magazine) à partir du 29/03/2017 lorsque la publication du jeu concours sera en ligne, à 12h ; 2ème étape : laisser un commentaire sur le post du jeu-concours en invitant jusqu'à 3 ami(e)s Facebook à participer. La validation de la participation sera effective via l'envoi du commentaire invitant ses ami(e)s Facebook, en-dessous de la publication.

Toute indication d'identité ou d'adresse fautive, erronée, incomplète suite à l'inscription entraînera l'élimination immédiate de la participation. Seront éliminées d'office les participations reçues après la date indiquée ci-dessus ou par un autre moyen que les possibilités mises en place. Le tirage au sort sera effectué par « une main innocente » et désignera 1 gagnant.

#### Article 6 : Les prix et dotations

La famille gagnante se verra remettre : 1 séjour d'une valeur de 3 330€ valable 1 an à compter de la date d'émission (hors vacances de Noël et selon disponibilités) incluant pour 2 adultes et 2 enfants (de moins de 17 ans) 5 nuits en demi-pension au Trou aux Biches Beachcomber Golf Resort & Spa à l'Île Maurice. Transport non-inclus, à la charge du bénéficiaire.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

#### Article 7 : Remboursement

Les frais engagés pour la participation au tirage au sort via Internet seront remboursés sur demande adressée exclusivement par courrier à :

CHARLOTTE SOMETIMES SARL Remboursement « Tentez de gagner un séjour à l'Île Maurice avec Beachcomber & Doolittle » 7-9 rue de la Croix Faubin 75011 PARIS

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte.

Remboursement des frais de participation : Toute demande de remboursement devra être envoyée dans les 10 jours suivant la participation et comporter, dès leur disponibilité, les documents exigés sur la base suivante :

Pour l'inscription le montant forfaitaire du remboursement sera de 0,61 € correspondant aux frais de communication internet occasionnés pour s'inscrire au jeu-concours, y participer et se connecter pour consulter les résultats.

#### Conditions au remboursement des frais de participation

Afin de bénéficier du remboursement de sa participation, le joueur devra joindre à sa demande ou, dès la disponibilité des documents concernés : son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique, une photocopie de sa carte d'identité, la date et l'heure de sa participation dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer au jeu-concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

#### Article 8 : Modification ou annulation du jeu-concours

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, par suite de force majeure ou cas fortuit indépendant de leur volonté, le jeu-concours venait à être annulé, ou écourté. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation ou reporter toute date annoncée.

#### Article 9 : Dépôt du présent règlement

Le présent règlement est déposé, via la société Ludilex ([www.reglement-legal.net](http://www.reglement-legal.net)), auprès de l'étude de la SCP PETEY – GUERIN – BOURGEAC, Huissiers de justice associés, 221 rue du faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS.

Il est consultable sur <http://www.doolittle.fr>.

#### Article 10 : Interprétation du règlement du présent jeu-concours et litiges

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu-concours devra être formulée par écrit à l'adresse suivante:

CHARLOTTE SOMETIMES SARL Réclamation « Tentez de gagner un séjour à l'Île Maurice avec Beachcomber & Doolittle » 7-9 rue de la Croix Faubin 75011 PARIS

Le seul fait de participer implique l'acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs prendront toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement. Ce règlement est exclusivement régi par la loi française.

#### Article 11 : Protection de la vie privée et données personnelles

Les données personnelles sont destinées aux organisateurs et sont nécessaires pour la gestion du jeu-concours. Vos coordonnées constituent des données confidentielles. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. CHARLOTTE SOMETIMES SARL s'engage à ne jamais les divulguer. En application de l'article 27 de la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

Toute demande en ce sens peut être faite auprès de CHARLOTTE SOMETIMES SARL, responsable de leur traitement : Réclamation « Tentez de gagner un séjour à l'Île Maurice avec Beachcomber & Doolittle » 7-9 rue de la Croix Faubin 75011 PARIS.

#### Article 12 : Facebook

Le jeu-concours « Tentez de gagner un séjour à l'Île Maurice avec Beachcomber & Doolittle » sera également relayé via Facebook et Twitter sur la page de Doolittle mais n'est pas associée à, ou gérée ou sponsorisée par celui-ci. En participant à ce jeu-concours, le participant fournit des informations à la société CHARLOTTE SOMETIMES SARL, dont l'adresse est mentionnée ci-dessus, et non à Facebook.